AUCTION.

& GARIDEL.
...the morning, will be
...No. 56 Toulouse st,
...reserved meats
...superfine flannels,
...coarse linens, &c

BLACHE
...nday, the 6th instant, at
...in Dumaine street,

...sept 4

& WHITING.
...auction,
...at 10 o'clock a.m. will
...Levee street, between
...without reserve—
hemp bagging
...onths' credit. sept 4

& WHITING.
...will be sold at the City

...aged 30 years, a first rate
...servant, fully guaran-
...departure.
...at private sale on ap-
sept 4—3t

...their creditors.
...NGON.
...the Honorable Parish
...Parish of New Orleans,
...the request of Allen
...estate of L. H. Mathieu
...day, 15th September, at
...No 21, St Peter street,
...streets,
...Books, &c. as well
...&c. of said store,
...insolvents to their cre-
sept 4—6t

CARPENTIER.
...day, 4th September next,
...Baronne street, opposite
...an order from the hono-
...the first judicial district of
...of Vr Roumage and A
...creditors of C Castagué and

...grates, mouths of furnaces,
...the insolvents to their

...of the same descrip-
...are requested to inform
...mistakes. aug 11

...under the firm of
...ERY having been dis-
...Mr Dutillet will continue
...under the firm of DUTIL-
...office is in Exchange
...streets. sept 1—6t

...that pursuant to a Reso-
...Board of Council of
...signed will, on Mon-
...1838, at twelve o'clock
...the City of Lafayette,
...LEASE of the following
...to wit:—
Mary street;
...ew street,
...reet,
...street,
...in faubourg Lavaudais;
...section of Jackson and

...the purchasers, under
...surveyor: each stand
...lease to continue from
...the 12th April, 1839;
...notes, payable at 1, 2,
...Corporation of Lafayette
...king all the oyster shells at

...1839
...H MENSMAN,
...Board of Council of the
...of Lafayette.
...NEW ORLEANS
...being this day $7 75 per
...bakers must give dur-
...mencing Monday, Sept.
...The loaves which
...loaves, are required to
...to say 464 ounces.
...1838.
C GENOIS, Mayor.
NEW ORLEANS
...the Council of Muni-
...hereby given, that, until
...at twelve o'clock,
...cleansing of the said
...ordinances of the
...office of the Mayor-
C GENOIS, Mayor.
a 30

...and the public, that
...and Jewelry Store to
...Conti and Bienville
...on hand a fine
...He will also un-
...kinds of jewelry and
...and clocks repaired
a 30 2awlm

...COMPANY.
...at the office of the
...October next, for the
...and its dependen-
...rent can have it
...years, from the first of

J A DUREL,
Secretary.
...existing under the
...& DELERY, for Aue-
...mutual consent.
F DUTILLET,
P DELERY.

...Creole COWS, giving
...her calf. Apply at
...Bourbon street, cor-
a 30 3t

...WARD
...HUNDRED DOLLARS
...of the person or
...Parish of Jefferson,
...Sunday, 27th inst, and
...Stewart, who was con-

...EL J GARCIA,
...the Parish of Jefferson

...at the lake or in the
...POCKET BOOK, tied
...containing a number of
...any one but the un-
...small sum in corpora-
...note U. S. Bank. A
...one who will leave
...office of Louisiana Cou-

MARC VALETTE.

...of Domain & Condé,
...profession, and can
...3 o'clock. aug7

...from the barque E. M
...Gooseberry Syrup, 12 and
...2 pipes Champagne
...and an assortment

R A LEFEBVRE,
Toulouse street

...and Nashville Rail Road
...ompany
...at sight, 30 and 60 days
...to suit purchasers.
...and sleepers, and
...and Carts, for sale on
...AMES H CALDWELL
President

...public, that application
...Board of Directors of the
...for the renewal of
...of said Bank, full paid,
...Lawrence Philips,
...Phillips & Sons, in
...having been lost.

...city of Lafayette, (in
...the City Treasurer,
...and will be made out
...to 2 o'clock every
...Mary and St Andrew
P DELAHOUSSAYE
City Treasurer

BINDERY.
...REMOVED his BOOK-
...to No. 81, Chartres
...will be promptly at-
W BLOOMFIELD.
a 14 1y

...good himself responsi-
...or official capacity,
...under his signature
GEORGE MERRICK,
Engr. N. O. & C. R. R.

...20 cwt of Scrap Zinc
& CLARK, Plumbers,
108 Poydras st

...of the Planters of
...siana
...20th August 1838.
...sale by this institution.
...BAUDOUIN, Cashier.

...a superior quality
...the Eagle, by Jayne

...he will offer it for sale,
...market house of this
a 30 8t

...by the Subscribers
...Trabuco, Canones and
...paper segars.
M de MIRANDA,
No 113 Bourbon street

...proof muskets to
ROBERT & CO,
47 Bienville st

...for sale by
...CO, 61 Common st.

...DUNDEE BAG-
...and 78

...& CO, 47 Bienville st

...a servant boy of 1
...HIE & VALETON,
23 Poydras st

...NORTH—Bills and
...Philadelphia, for sale
BREWSTER & CO,
39 Canal st

...Commercial and Or-
...for sale by
...TER & CO, 39 Canal st

...ENT BANK.
...Renting of the Bar-room
...Room of the City Ex-
...received at the Bank-
...until Monday the 17th
...the board,
J RABOTEAU, Cashier.

...quality, for sale by
...TRIER, 40 Poydras st

...for sale by
...70, Toulouse st

...in store, for sale by
A LEBLANC,
20 Toulouse street

...in store and
A LEBLANC,
20 Toulouse street

...and for sale by
A LEBLANC,
20 Toulouse street

L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

Journal officiel de l'État et de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 4 SEPTEMBRE 1838.

☞L'Imprimerie de l'ABEILLE est actuellement rue de Chartres, No. 81, entre Conti et Bienville.

Mr. VICTORIN BARBA a été élu hier, président de la Banque des Citoyens, en remplacement de Mr. EDMOND J. FORSTALL, démissionnaire.

Les trois dernières malles du Nord ne nous ont rien apporté d'Europe. Nous ne tarderons pas cependant à recevoir des nouvelles récentes, car il était dû à New York, huit paquebots, 2 de Londres, 3 de Liverpool et 3 du Hâvre, savoir: le François 1er, du 16 juillet, le Charles Carroll, du 24 juillet, et le Formosa, du 1er. août. Le 27 du mois dernier, il y avait un paquebot du Hâvre en vue de New-York.

La salubrité de la Nouvelle Orléans nous permet de croire jusqu'à présent que la fièvre jaune nous épargnera cette année de sa visite. Plusieurs médecins avec lesquels nous avons conversé nous ont assuré que la ville est tellement saine que la récolte s'annonce des plus mauvaises pour eux.

INCENDIE.—Dimanche vers les deux heures du matin, les habitans de la Nouvelle Orléans ont été réveillés par le tocsin. La flamme qui s'élevait audessus des maisons, indiquait assez que la torche d'une main incendiaire, s'était portée dans la troisième Municipalité. En effet, le moulin à scie, dernièrement acheté par Mr. WILLIAM DEBUYS, était en feu. Dire par qui ce crime a été commis, est chose assez difficile; mais ne pas admettre qu'il soit l'œuvre d'un incendiaire, serait ne pas avouer le mécontentement qui s'est manifesté contre le privilége accordé par le conseil à Mr. Debuys, de faire marcher son moulin. Les pertes éprouvées par Mr. Debuys sont d'environ $20,000. Espérons que la récompense de 2000 piastres offerte par Mr. D. et les efforts de la police feront bientôt découvrir les auteurs du crime.

Les pompiers s'étaient à peine remis de leur fatigue, qu'un autre incendie éclata peu d'instans après dans les magasins de Mr. Pritchard, situés dans la seconde Municipalité; malgré les prompts secours apportés par les pompiers, ces magasins ont été réduits en cendres. Le *Courrier* annonce qu'ils étaient assurés pour leur valeur.

A L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

MONSIEUR:

Je viens de lire votre feuille, et la lettre qui vous a été adressé par "Un ami de la République." On vous rend la justice de croire que vos intentions, à l'un et à l'autre, sont bonnes; mais il serait à désirer que vous fussiez convaincus que plus on parle sur le sujet en question, et plus on tend à indisposer la partie de la population qui ne se donne pas la peine d'approfondir un sujet en discussion. Dites-moi, je vous prie, qui se plaint de ce que les Banques ne paient point en espèces?.... Ce n'est point le pays, en général; ce ne sont que quelques commerçants avec l'étranger, qui voient leurs profits un peu rognés par la prime qu'ils ont à payer pour les espèces qu'ils remettent en échange des marchandises qu'ils tirent du dehors, *gents*, qui, à le bien prendre, font peu de bien au pays puisqu'ils en exportent les espèces au lieu d'en acheter les denrées. Quant à nous, hélas! nous forions très bien nos petites affaires avec du papier-monnaie, et nous ne nous plaignons que d'une chose; c'est de n'en pas avoir assez.

Vous croyez les Banques des états voisins du nôtre prêtes à reprendre leurs paiements en espèces: eh! bien, les nôtres le sont aussi; car elles ont plus d'espèces que jamais, et leur circulation est d'un million moindre. Elles les reprendront quand cette mesure pourra être générale; ou du moins qu'une bonne récolte sera rentrée du dehors le chiffre sorti de chez nous. Et, Dieu merci, les récoltes s'annoncent bien jusqu'à présent; c'est là, Monsieur, qu'est le remède à notre mal. Mais, sans entrer dans de longs raisonnements, puisque le mieux serait de parler le moins possible, et d'attendre avec confiance le cours obligé des choses, voulez vous savoir pourquoi presque tous les Directeurs de nos Banques croient devoir ajourner la question qui vous occupe? Ce n'est pas tant, la crainte d'un *run* sur leurs caveaux que l'obligation où ils seraient immédiatement de suspendre toute espèce d'escomptes, afin de réduire davantage leur circulation. Et que feraient, dites le moi, je vous prie, tant de gens qui ont tenu jusqu'à présent, à force de sacrifices, et que la récolte va sauver? Que feraient-ils dans une saison où rien ne se vend, et où l'on a déjà tant de peine à payer de simples dixièmes? .... Vous entrevoyez sans peine, Monsieur, à quelles catastrophes nous entrainerait infailliblement une solution prématurée de la question.

Votre serviteur. X
Nouvelle-Orléans, le 31 aout 1838.

RÉPONSE A Mr. X.

Notre habitude n'est pas d'admettre dans nos colonnes, les articles qui nous sont adressées sous le voile de l'anonyme. Cependant nous croyons pouvoir nous écarter de cette règle, quand cet anonyme n'en est pas un pour nous. Et, comme il nous serait facile de trouver le nom de l'auteur, de dire que son nom se compose de cinq lettres, nous acceptons de grand cœur l'article ci dessus dont il vent bien nous gratifier.

Qu'il nous permette d'abord de nous écarter un instant, du fond de la question et de nous arrêter sur la forme. Il veut bien "*nous rendre la justice de croire que notre intention, à l'un et à l'autre est bonne;*" nous ne pouvons que le remercier en notre nom et en celui de notre correspondant de son indulgence, tout en le priant de croire que sous l'enveloppe polie qui la recouvre, nous avons fort bien découvert l'épigramme quelque peu dédaigneuse qu'il nous adresse.

Abordons maintenant le fond de la question.

Comme vous, Monsieur, nous connaissons à peu près la situation des banques de la Nouvelle Orléans, et admettre que le moment n'est pas favorable pour une reprise de paiemens, nous ferait douter de l'exactitude des rapports mensuels que font ces institutions. Mais mieux informé, nous dirons que rien n'est plus facile aux banques que de reprendre de suite leurs paiemens en espèces; le moment est favorable disons-nous, car la faiblesse des importations qui nous viennent de l'Ouest, doit puissamment contribuer à faire accélérer ce jour que nous ne connaissons pas, et que personne ne peut encore désigner. Les demandes pour les espèces, en échange des billets, ne seraient que très peu sensibles d'ici à la reprise des affaires la confiance, à mesure qu'elle augmenterait, réduirait le numéraire au pair des billets de banques, et l'on verrait ces institutions reprendre bientôt après, le cours ordinaire de leurs opérations, sans craindre de voir exporter dans l'Ouest, les piastres si soigneusement renfermées dans leurs caveaux.

Mais admettons, comme le dit l'anonyme auquel nous répondons, que les récoltes soient des plus belles; s'en suivra t il que les banques se trouveront dans une situation meilleure? Nous ne le pensons pas, car si la Louisiane exporte 200,000 balles de coton, sur les marchés européens, pense t on que nous recevrons en retour des espèces pour le montant de ce lainage; et d'autre part les banques peuvent elles penser que si elles n'établissent pas un système régulier de change, avec les autres parties de l'Union, qu'elles parviendront malgré les produits qui sortiront de chez nous à accumuler le numéraire; mais bien fou celui qui le croirait, car si vous envoyez du coton en Europe, pour recevoir en échange des espèces il faut également admettre que les manufacturiers étrangers, vous demanderont aussi du numéraire en paiement de l'immense quantité de marchandises qu'ils vous expédient.

Mais, ajoute notre anonyme: "*Dites-moi je vous prie, qui se plaint de ce que les banques ne paient pas en espèces, etc. etc.*" Cette question est si singulière et si plaisante à la fois, que si nous ne connaissions l'écrivain qui nous fait cette demande, nous serions tenté de le croire hors de son bon sens ordinaire. *Qui se plaint de ce que les banques ne paient pas en espèces!* Mais Monsieur, le commerce en général se plaint de l'obligation dans laquelle il s'est trouvée, et dans laquelle il se trouvera jusqu'à ce qu'il s'opère un changement, d'acheter des espèces soit pour acquiter des bons de douane, soit pour l'achat de traites, pour faire des remises Hélas! si notre anonyme avait réfléchi un moment à l'énorme différence qui existe entre le change de la Nouvelle Orléans et celui du Nord, il se serait abstenu de chercher à nous persuader, que tout le monde est en faveur de la suspension des paiemens en espèces. Mais il va plus loin, et quelque énorme que soit la circulation des billets de banques, il se plaint de n'en pas avoir assez. C'est absolument comme si le négociant, incapable de se faire payer par un débiteur, regrèterait de ne pas lui avoir ouvert un plus fort crédit.

Nous serions des premiers à partager les regrets qu'il semble éprouver sur cette prétendue disette de papier de banque; car de deux choses l'une, ou les banques ont l'intention de reprendre leurs paiemens en espèces, ou elles ne l'ont pas, dans le premier cas, nous admettons que pour se préparer, il leur conviendrait pour les premiers temps du moins, de réduire leur circulation, dans la seconde hypothèse, si l'on croit que personne n'est opposé à leurs suspensions, il est alors de leur devoir de soulager le commerce, en augmentant leurs escomptes.

"Ce ne sont que quelques commerçans avec l'étranger, ajoute t il, qui voient leurs profits un peu rognés par la prime qu'ils ont à payer pour les espèces qu'ils remettent en échange des marchandises qu'ils tirent du dehors; *gents* qui, à le bien prendre, font peu de bien au pays puisqu'ils en exportent les espèces au lieu d'en acheter les denrées." Voilà certes, une accusation bien grave que vous faites là Monsieur, au grand nombre de négocians qui se trouvent dans la dure nécessité d'acheter à *prime*, des espèces pour acquitter leurs dettes à l'étranger. Ne croyez vous pas d'après tous les exemples que nous avons eus, qu'il est infiniment plus prudent de faire ses remises en espèces, que de courir les risques, en achetant des traites de les voir renvoyer protestées pour non acceptation. Mais, grande est votre prime, lorsque vous prétendez que les commerçans de notre place, au lieu d'acheter des denrées, en exportent les espèces; car, avant et même pendant la crise, nous connaissons grand nombre de ces marchands, qui, au lieu d'exporter comme vous le dites, les espèces à l'étranger, employaient tout leurs capitaux dans l'acquisition de cotons; et si quelques exemples prouvent le contraire de ce que nous avançons, votre devoir plutôt vous en prendre au manque de garanties qu'offraient les lettres de change, qu'au peu d'intérêt que prennent au pays les gens que vous accusez.

Puis, dites vous, "les banques de la Nouvelle Orléans, ont plus d'espèces que jamais, leur circulation est d'un million moindre, mais elles ne reprendront leurs paiemens en espèces que lorsque cette mesure pourra être générale, ou du moins qu'une bonne ré-

colte sera rentrée du dehors le chiffre sorti de chez nous. Nous vous avons annoncé dans plusieurs articles que toutes celles du Nord étaient disposées à paiemens en espèces, que les plus fortes banques de l'Ouest, celles du Mississipi, qui jouissent de crédit dans les villes d'où nous viennent les principales denrées, ont aussi repris leurs paiemens en espèces; qui peut donc vous alarmer ainsi? qui peut donc vous faire entrevoir que cette mesure, adoptée par les banques de la Nouvelle Orléans, entrainerait à de fâcheux résultats? Vous conviendrez vous même, que ces institutions sont dans un état d'espèces qu'elles n'en ont jamais eu, que leur circulation est d'un million moindre que celle de votre part, prouve jusqu'à l'évidence, qu'il ne faudrait rien moins qu'un peu de confiance, pour faire totalement disparaître de notre ville cet état d'incertitude créé par le silence que gardent nos banques sur le jour qu'elles devront choisir pour la reprise de leurs paiemens.

Enfin, nous pensons avec vous Monsieur, que "le mieux serait de parler le moins possible sur cette question," car elle compromet tellement l'honneur de la Louisiane, qu'il vaudrait infiniment mieux jeter un voile sur le passé, et espérer, comme vous le dites, en l'avenir.

EFFETS DE LA NOUVELLE LOI SUR LES BATEAUX-A-VAPEUR.

C'est le premier octobre prochain que cette loi entre en opération. A dater de cette époque, il ne sera plus loisible à Messieurs les propriétaires, constructeurs et commandans des bateaux à vapeur de nous échauder ou de nous envoyer pirouetter à 40 ou 50 pieds en l'air pour nous noyer ensuite dans le Mississipi. S'ils s'amusent à ce jeu; nous aurons du moins la consolation de savoir qu'ils en paieront les frais et qu'il existe une loi vengeresse. Déjà par anticipation cette loi a produit quelques effets salutaires. Les chantiers de Cincinnati sont remplis de bateaux que l'on radoube et dont on remplace les machines. On en a compté jusqu'à quarante et il y a fort à parier que, sans la mesure prise par le Congrès, la plus grande partie, probablement même la totalité de ces bateaux auraient paisiblement continué à monter et à descendre le fleuve; de huit jours en huit jours nous aurions appris qu'un tel bateau a coulé, tel autre a éclaté, celui ci a été brulé. Chaque bateau aurait coulé la vie à quelques centaines d'individus, sans arracher le moindre remords aux auteurs de ces désastres.

Nous n'avons pas appris que notre juge de district des Etats Unis ait nommé les inspecteurs chargés d'examiner les bateaux avant de leur délivrer les certificats requis par la loi; Nous espérons qu'il ne perdra pas de vue ce sujet important. La responsabilité des accidens qui pourrait survenir par la suite, pèsera en grande partie sur ce fonctionnaire, car c'est des choix qu'il fera et de la sévérité avec laquelle il fera exécuter la loi que dépendront les résultats avantageux que le public en attend.

NAVIGATION PAR LA VAPEUR ENTRE LA N. ORLEANS ET LE HAVRE.

Les journaux ne retentissent plus que des effets merveilleux de la vapeur. En Europe, comme en Amérique, des flots de fumée sur terre, sur les rivières, sur les lacs annoncent au voyageur étonné l'approche de ces machines mouvantes dont le moteur invisible les précipite avec une rapidité effrayante. L'éclair qui sillonne et fend la nue a trouvé des rivaux de vitesse dans ces chars magiques qui se meuvent et parcourent l'espace avec une vélocité égale à 14 milles par heure! Ceci tient du prodige; et l'imagination la plus complaisante a peine à se figurer qu'il puisse y avoir de la réalité dans ce calcul de vitesse. Rien cependant n'est plus vrai, et il n'y a pas long temps que nous avons lu dans une certaine feuille le rapport fait sur une machine locomotive qui a parcouru une distance donnée, au taux de rapidité que nous venons de citer.

Cette puissance d'action tellement forte, tellement extraordinaire qu'elle semble arrachée au ciel même, a créé une révolution dont les effets merveilleux se développent tous les jours, et ajoutent aux ressources du commerce, à l'extension des communications, au développement de la pensée, et au perfectionnement de la race humaine.

Un poète philosophe se récriant sur ce qui de son temps excitait l'admiration et faisait comme de nos jours crier à la fin du monde le bon et jovial Horace a dit:

Nequicquam Deus abscidit
Prudens, oceano dissociabili
Terras, si tamen impiæ
Non tangenda rates transiliunt vada.

L'intraduisible épithète de *Dissociabilis* est encore bien moins applicable aujourd'hui qu'elle ne l'était alors aux énormes masses d'eau qui divisent le monde. L'Europe est maintenant voisine de l'Amérique; l'océan ne traverse pas plus rapidement que la vapeur, les distances qui jadis paraissaient insurmontables et le voyageur de nos jours n'est pas plutôt parti qu'il est arrivé.

L'an 1838 fera époque dans les annales de l'industrie. C'est sous ses auspices que le premier navire à vapeur, s'échappant avec courage des ports de l'entreprenante Angleterre, a osé lutter contre les vents, et traversant le gouffre entr'ouvert de l'Atlantique venir saluer les rivages étonnés de l'Amérique. Cette épreuve, à peine tentée, a été suivie de plusieurs autres et le succès le plus complet a tranché la grande question d'une navigation directe, indépendante de l'action et de l'influence des vents. Tous les ports de l'Angleterre, rivalisant de zèle, se préparent à suivre l'exemple de Bristol et à envoyer des imitateurs au *Great Western*. Londres, Liverpool et d'autres ports anglais vont bientôt établir entre les deux parties du monde une ligne régulière et non-interrompue de paquebots à la vapeur et il sera alors beaucoup plus facile de se rendre de New York en Angleterre qu'il ne l'était il y a trente ans d'aller d'ici à Bâton Rouge ou à Natchez.

Si la France s'est laissé devancer par sa rivale accoutumée dans ce perfectionnement de la navigation, elle ne veut du moins pas rester en arrière et nous apprenons avec plaisir que les commerçans du Hâvre s'occupent activement d'établir de leur côté une ligne de paquebots entre ce port et ceux de New York à Philadelphie. Nous félicitons de bon cœur nos anciens compatriotes de ce zèle qui les anime, mais ce dont nous ne pouvons guères leur savoir gré c'est que leur sollicitude se soit dirigée sur les ports du Nord à l'exclusion de celui de la Nelle. Orléans. Nous sommes loin d'être mus par la jalousie dans la remarque que nous venons de faire. Nous ne disputons point aux ports de New York et de Philadelphie l'importance commerciale qui leur est justement acquise; mais nous avons de notre côté, un sentiment, une opinion bien fondée de la grandeur, de la richesse et surtout des ressources immenses que présente notre ville. Située à l'entrée du golfe du Mexique, baignée par le fleuve le plus majestueux du monde, elle est le débouché nécessaire et inévitable de tous les produits de l'Ouest et le point de concentration où se réunissent toutes les richesses agricoles de cette partie de l'Amérique du Nord. Ce que nos amis de Bordeaux, de Nantes et de Marseille et surtout du Hâvre ne devraient pas perdre de vue, c'est que la plus grande partie du commerce de la Nelle. Orléans se fait avec eux; c'est que la population demi française de notre ville a quelque droit à leur sympathie et à leurs égards et que nous méritons pour le moins autant que les ports du Nord qu'ils dirigent sur le nôtre quelques uns des paquebots qu'ils construisent dans ce moment.

Les trois quarts de notre population française qui aujourd'hui ne se rendent en Europe que par motif d'affaires urgentes, profiteraient certainement de l'interruption forcée que les quatre mois d'été imposent au commerce de la Nelle. Orléans pour aller annuellement passer cette espèce de vacances dans la vieille patrie, s'ils n'étaient pas arrêtés plus les risques et les longueurs de la navigation telle qu'elle se fait aujourd'hui.

Messieurs du Hâvre, c'est à vous surtout que nous nous adressons, parceque c'est avec vous que la Nelle. Orléans a les rapports les plus étendus; parceque c'est de notre port que vous retirez les plus grands avantages commerciaux; parce qu'enfin vous êtes vous mêmes pour le moins aussi intéressés que nous à resserrer les liens qui unissent les deux villes. Envoyez-nous quelques une de vos paquebots à vapeur et nous leur promettons un accueil encourageant; les passagers, les lettres, le frêt ne leur manqueront pas et nous nous procurerons peut-être alors le plaisir d'aller vous faire une visite.

DES PRIVILEGES.

Dans sa séance du 27 août dernier, le conseil de la première municipalité a renvoyé à un comité mixte une proposition de MM. Collins, de Valetti, Boulanger et Lafond Ladébat qui demandent à disposer pendant quinze ans à partir du 15 avril 1839 d'une place sur le fleuve destinée à établir des bains flottans.

Nous ne savons pas quelle sera la décision du conseil, mais nous croyons devoir entrer à cet égard dans quelques explications et empêcher, s'il est possible, non pas l'établissement d'un ou plusieurs bains flottans, mais un abus que nous croyons entrevoir dans la proposition soumise au conseil. Si nous sommes dans l'erreur, le public nous saura du moins gré de nos intentions.

Si MM. Collins & Co. demandaient simplement la permission de former des bains flottans sur le fleuve dans l'enceinte de la 1re. municipalité, nous ne verrions dans une pareille proposition rien de contraire aux intérêts du public, et nous seconderions de tous nos efforts une entreprise dont nous sommes loin de disputer l'utilité. Mais nous croyons découvrir dans cette demande quelque chose de plus qu'une simple permission; nous y entrevoyons une concession privilégiée pour une durée de quinze ans, et c'est à cette demande d'un privilége exprimé ou sous-entendu que nous opposons notre veto.

Il est incontestable que la salubrité publique, exige l'établissement non pas d'un bain flottant, mais d'un nombre de bains suffisant pour que toute la population y ait accès, que toutes les bourses puissent y atteindre, et qu'il ne soit pas nécessaire de courir d'un bout de la levée à l'autre pour se procurer le plaisir du bain. Nous savons fort bien qu'une seule et même compagnie peut former ces divers établissemens; mais nous savons aussi qu'elle en retirerait tout le profit, et qu'à défaut de compétition, elle ferait la loi au public et la tiendrait entièrement dans son bon plaisir.

Les concessions de privilége sont contraires aux plus simples notions d'intérêt public elles heurtent de front les idées de liberté et d'égalité de droits qui sont le fondement et la base de notre constitution

Les priviléges et le monopole ne s'exercent jamais qu'au profit d'un individu ou d'une communauté dont les intérêts sont concentriques, et au détriment du reste du peuple qui se trouve par là exclu d'une carrière ou d'une entreprise à laquelle il a des droits égaux; ils limitent et arrêtent l'industrie et ne tendent qu'à enrichir ceux auxquels ils sont concédés.

La concurrence au contraire est le remède du faible contre le fort; du pauvre contre le riche; c'est le niveau le plus sûr, la balance la plus exacte. La concurrence, loin d'étouffer l'industrie, l'anime et l'excite; elle éveille l'activité; c'est un aiguillon auquel ne résistent ni la paresse, ni l'insouciance; elle est enfin la garantie la plus sûre et la plus ferme contre les abus du pouvoir, du crédit et de l'avarice.

Nous n'avons déjà malheureusement que trop de ces machines à privilèges qui enlèvent indéfiniment au développement des forces industrielles. Est il rien de plus absurde, rien surtout qui répugne plus aux principes d'une république que ce droit dont vous investissez un individu de s'approprier une branche quelconque d'entreprise, d'exploiter seul un besoin, une utilité publique, et de taxer tous ces concitoyens à son profit et comme il lui plait.

D'où vient que le même baril de farine doit en vous demandant hier huit piastres n'en coûte aujourd'hui que 4 ou 5? A-t il changé de valeur? La marchandise est elle dépréciée? non, mais le marché s'est rempli; la concurrence s'est établie et les prix sont tombés. Donnez à un individu ou à une compagnie le droit exclusif de nous fournir la farine, et vous aurez de mauvaise marchandise que vous paierez à des prix fous.

En un mot, la concurrence est l'amie et la protectrice du peuple; le privilège en est l'ennemi le plus acharné.

Aussi combattrons nous toujours les propositions tendant à concéder un privilège ou un monopole, et applaudirons nous à tous les efforts qui seront faits pour annuler ou limiter ceux qui existent déjà.

Une nouvelle circulaire de la Trésorerie a été reçue par le collecteur de New-York, ordonnant une exemption de fortes droits sur des marchandises, qui jusqu'à présent en étaient libres. Cette circulaire devait avoir son effet aussitôt après sa publication; il est également fait mention que les soieries provenant d'Europe sont sujettes à un droit de 20 pour cent, conformément à une nouvelle définition de l'acte de compromis par le contrôleur. Les mérinos sont aussi compris dans cette augmentation de droits.

Voici la circulaire dont il est question dans l'article qui précède:

Circulaire relative aux droits sur les soies.

"On nous a représenté que dans quelques ports la circulaire partielle sortie des bureaux du contrôle le 10 du mois passé, est, d'après l'acte de 1832, interprétée de manière à imposer un droit de 22 1/2 pour cent sur les mitaines, les gants, les bas, les reliures &c. sans avoir égard à la matière première; cette interprétation est en opposition avec les termes de la circulaire qui fait une exception distincte en faveur des *gants de soie* et les exempte de tous droits jusqu'au 30 juin 1842. La circulaire ci-dessus était fondée sur un principe trop bien reconnu par une décision récente de la cour de circuit de New York pour être mis en question: c'est à dire que lorsque la loi impose un certain droit sur un article spécial, les droits à percevoir sur cet article ne sont point affectés par les termes généraux de *cette même loi*. Cependant l'acte de 1833 exempte de tous droits jusqu'au 30 juin 1842 *tous articles manufacturés en soie, ou dans la composition desquels la soie entrera en plus grande partie et pour une plus grande valeur*; pourvu que ces articles viennent de pays en deçà du Cap de Bonne Espérance.

Cet acte subséquent de législation annulle, tous actes antérieurs incompatibles avec ses dispositions et sa teneur, en tant que ces manufactures sont concernées; à l'exception de la *soie à coudre*, ces articles ont évidemment droit à être admis libres de tous droits jusqu'au 30 Juin 1842, à cette époque, à défaut d'une autre législation, l'acte de 1832 rentrera en force et décidera des droits à percevoir. Ainsi dans tous les cas où, par une fausse application de la loi, on a exigé des droits ou des sûretés pour le paiement de droits sur les *mitaines*, les *gants*, les *bas*, le *tul* et les *voiles de tul faits en soie*, vous êtes autorisé à changer les entrées en annullant les *bons* ou en remboursant les droits, suivant le cas.

Comme nous l'avions précédemment annoncé, les banques de l'Ohio ont repris simultanément leurs paiemens en espèces depuis le 17 du mois passé. Cette détermination a produit le meilleur effet possible. La confiance est entièrement rétablie, et les dépôts en espèces qui ont été faits, ont excédé de beaucoup la demande.

La *Gazette* de Nashville, du 27 août, dit, que les banques ont réduit le taux des changes sur l'Est à huit pour cent, et qu'elles tirent des checks pour leur papier, à ce taux. La Banque du Tennessee reçoit en échange les billets de toutes les banques de Nashville. Par suite de la réduction du cours des changes, les primes sur les billets de la Banque des Etats-Unis, du Kentucky, de l'Indiana, de l'Ohio et de la Virginie, sur les notes de la Trésorerie et les espèces, sont tombées à sept pour cent.

Ouverture de marché aux cotons de Natchez.

Huit balles de coton, ont été envoyées le 25 du mois dernier, dans ce marché, par un planteur du comté d'Adams. On avait de suite obtenu 13 cents. Cette vente est la première qui ait été faite de la récolte actuelle.

Une carabine d'une nouvelle invention vient d'être faite à Baton Rouge par Mr. *Louis A. Lolit*, créole de la Nouvelle Orléans. Le plan de cette arme est d'une si grande simplicité qu'on peut tirer six fois plus vite qu'avec les carabines ordinaires. Mr. Latil a fait les démarches nécessaires pour obtenir le brevet d'une invention qui, comme celle-là, lui fait le plus grand honneur.

Mr. L. a également inventé un pistolet sur un plan qui diffère entièrement de celui de la carabine, mais dont le mouvement est tout aussi prompt.

La *Gazette* de Baton Rouge du 1er. septembre, annonce que les pluies qui ont dernièrement tombé, ont fait beaucoup de bien à la récolte. Les habitans paraissent si satisfaits de la beauté du coton et des cannes, qu'ils espèrent être dédommagés des pertes qu'ils ont éprouvées pendant les dernières années.

Les dernières nouvelles de Charleston annoncent que la fièvre jaune avait fait son apparition dans cette ville. La maladie est si rapide dans ses progrès que tous ceux qui en ont été atteints en sont morts.

Le navire *Sheridan*, capitaine Pierce, parti de Liverpool, le 24 de juillet, est arrivé à New York dans la soirée du 25 août. Rien d'intéressant au fait de nouvelles politiques. Le 20, le marché aux cotons n'avait éprouvé aucun changement; la même langueur y existait, et les mêmes prix de la semaine précédente avaient été obtenus. La quantité de coton offerte, considérant les fortes importations, a été très faible. Les importations qui avaient eu lieu pendant la semaine s'étaient montées à 50,720 sacs; et les ventes, pendant la même laps de temps, en y comprenant 600 balles des Etats Unis, et 300 Surat, prises pour exportation, se sont élevées à 19,760 balles.

Nous avons publié dans notre journal de Samedi la perte de la goëlette *Joseph Stewart* partie de la Havane pour Philadelphie. Nos correspondances de Charleston nous apprennent aussi celle de la goëlette *Joseph Hand*, chargée de café, de sucre et de Mélasse sur le Gaston Bank, dans sa traversée de la Havane à Charleston.

Montevideo.—Défaite de l'armée nationale.

Le brick *Carroll*, arrivé à Philadelphie le 26 du mois dernier, a apporté la lettre suivante, venant d'une source authentique de Montévidéo. On verra que l'armée nationale a été détruite presqu'en totalité, et que le gouvernement faisait de grands préparatifs pour défendre la ville:

MONTEVIDEO, 23 juin 1838.

"Il est maintenant positif que l'armée nationale a été presque détruite, et je pense que Frutos se présentera dans le courant de la semaine prochaine. Le gouvernement se prépare à un dernier combat, qui aura lieu probablement dans les murs de cette ville ou aux environs. Les hommes et les jeunes-gens sont mis en réquisition, les rues doivent être fermées par des murs en briques, et l'on voit toutes les démonstrations d'une prochaine attaque. Le général Carandé Gomes, le troisième commandant de l'armée nationale, est arrivé en ville l'avant dernière nuit, accompagné d'une petite escorte. On dit qu'environ six-cents hommes se sont échappés, par petites bandes, et se rendent dans leurs foyers. Autant que j'ai pu être bien informé, il paraît que les troupes du gouvernement ont été attirées dans une embuscade; la bataille a été livrée sur l'autre rive de Rio Negro, dans la position la plus forte de don Frutus. Les forces des deux côtés pouvaient avoir été de 2,500 hommes, sur lesquelles l'armée nationale en comptait bien 2000. Dans un conseil tenu deux jours auparavant, entre les officiers de l'état-major, il fut décidé que don Frutos ne devait pas hasarder les chances d'une bataille; le commandement fut conséquemment donné au général Lavalle, de Buenos-Ayres. A 4 heures de l'après-midi, la rencontre eût lieu, et Lavalle, déploya une colonne de 1,300 hommes, tandis qu'il avait sur chaque aile six cents hommes en embuscades. Le général Oribe pensant qu'il avait devant lui toutes les forces ennemies, fit sur elles une charge rapide. L'ennemi retraita, mais en bon ordre et peu à peu, jusqu'à ce que l'armée nationale, qui se croyait victorieuse, eût passé l'embuscade; alors les deux ailes se joignirent en arrière, tandis que le corps principal fit halte; par cette manœuvre, l'armée nationale se trouvant entre deux feux, fut taillée en pièces.

"Il n'y a pas à espérer que le blocus de Buénos-Ayres soit levé."

BRÉSIL.

Une lettre de Port Alegre, (Rio Grande) en date du 24 mai, dit: "Le 30 du mois dernier, la grande division de Diriets, composée de 1,200 hommes sous le commandement des généraux Barretto, Cunha et Calderon, a été entièrement mise en déroute par les généraux républicains Bento, Manoel et Netto. La défaite a été telle, qu'il est, douteux de dire que seulement trente hommes se sont échappés, et que de ce nombre, se trouvent, les trois généraux. Les pertes éprouvées par l'empire, en outre de celle des hommes, peuvent être évaluées à environ un demi million de piastres. Son artillerie, 1500 armes, des mu-

nitions et environ 6 ou 800 contos de reis, sont tombés dans les mains des Républicains.

"Cette défaite ramène l'ancien état des choses, et maintiendra le gouvernement ne peut avoir l'espoir de reprendre un jour cette province. Tous les hommes qu'il pourra envoyer à Rio Janeiro ne serviront qu'à augmenter le nombre des Républicains. Quels ils peuvent être que victorieux, ils sont pleins d'enthousiasme, sont au nombre de 5,000, bien fournis d'armes, de munitions, de vêtemens et même d'argent, et ils ont d'excellents officiers pour les commander. Baretto et Cunha doivent être jugés à Rio Janeiro.

KEY-WEST, 16 août 1838.

Correspondance du Courrier de Charleston.

Messieurs,—Je n'ai rien de nouveau ou de quelque importance à vous annoncer. Le brick Wm. Lewis, de New York pour St. Marks, est arrivé ici le 13 de ce mois; il s'était échoué sur les récifs de la Floride, près du phare, sur un fond de six pieds et demi, et qu'il a eu une voie d'eau: je pense qu'il a un coque endommagée. Maintenant... fait que pour d'eau, les surveillans ont déclaré ne pouvoir continuer en route, et à son arrivée être examiné. Il a débarqué ce qu'il avait de chargement pour... et a remis en mer pour St. Marks.

Au moment où l'attention publique se fixe avec un intérêt toujours croissant sur la position relative de la France et du Mexique, nos lecteurs liront avec plaisir la lettre ci-dessus, qui nous est adressée par un Français établi à Mexico. Elle est écrite avec... par une verve, une chaleur et un sentiment d'indignation que justifient pleinement les atrocités commises par le gouvernement mexicain.

"La France, s'est donc enfin souvenue qu'il y a au Mexique des milliers de Français qui, depuis 12 ans n'ont cessé d'être en butte non seulement à la haine judaïque d'une population sauvage, mais encore de la part de ceux qui le gouvernent à toutes sortes de vexations administratives, de violence militaire, d'exactions fiscales, d'iniquités judiciaires. On veut donc enfin apprendre à cette horde et à ses chefs que la foi des traités, que les principes les plus sacrés du droit des gens ne sont pas de vains mots, et que l'honneur d'être admis à prendre rang parmi les nations, et même de traiter d'égale à égale avec les plus puissantes du globe, lui imposait un autre ordre d'idées, de sentimens, d'habitudes et de devoirs que quand elle croupissait dans l'abrutissement isolement dans l'espèce de claustration politique qui constituait le système colonial des Espagnols. Jusqu'ici les mesures de rigueur prescrites par le cabinet des Tuileries se ressentent encore de la longanimité indulgence qui a toujours caractérisé les réclamations des agens diplomatiques à Mexico; ou se borne pour le moment au blocus des principaux ports du golfe, mais tout annonce qu'il faudra bientôt en venir à des moyens plus efficaces. Le compatissante modération qu'inspire la faiblesse de ces barbares, leur paraît produite par la crainte de leur puissance; elle ne fait que donner une nouvelle pâture à leurs préjugés, qu'exalter leur folle présomption, que surexciter leurs passions aveugles; et pour itous qui voyons les choses de près, il est évident que la France va se trouver dans la nécessité d'agir avec plus d'énergie si elle ne veut pas voir l'honneur de son drapeau vilipendé par le plus insignifiant, par le plus méprisable des peuples. De sa résolution à cet égard dépendent non seulement la sécurité et les intérêts de tous les Français répandus actuellement dans le Mexique; mais encore pour l'avenir la continuation paisible ou l'abandon total de nos relations commerciales avec le pays. Malheureusement on n'a guère en Europe que des idées fausses sur ces contrées, et il est à craindre qu'une question aussi importante pour nous et pour l'industrie française ne soit traitée par la presse périodique, et peut être même dans les chambres, qu'avec une ignorance absolue des motifs et des résultats de la guerre qui se prépare. C'est ce qui m'engage à vous adresser quelques renseignemens sommaires de la plus religieuse exactitude pour vous mettre à même d'éclairer l'opinion et de combattre les efforts que l'esprit de parti, ou des intérêts de coterie parlementaire, pourraient opposer aux déterminations du gouvernement en prenant la défense d'un ramas de misérables qui déshonorent depuis quinze ans le titre de république par le scandale sans cesse croissant de leurs désordres intérieurs et par leurs attentats chaque jour plus répétés contre le droit des nations.

Il y a encore en France une multitude de libéraux candides qui se figurent les nouveaux Etats de la côte devant Amérique Espagnole comme de jeunes et intéressantes nations animées du plus vital esprit de progrès, avides de toutes les lumières de la civilisation, de tout les perfectionnemens de l'industrie, et accueillant avec faveur et reconnaissance les hommes de tous pays capables de coopérer à leur avancement. Ceux de nos compatriotes qui apportent ici cette erreur en sont bientôt et bien péniblement détrompés lorsqu'en mettant le pied sur le rivage ils n'aperçoivent dans la masse de la population qu'un mélange dégoûtant, qu'une hideuse dégénération de sing races de toutes couleurs, une populace couverte de haillons, pourrie de vices, rongée de vermine, dévorée de haines intestines, ne s'accordant que dans une commune exécration contre tout homme qui n'est né dans son repaire, fière de ses vieux préjugés, chérissant son ignorance et ne tenant à son indépendance que parcequ'elle y voit le libre essor... ce politique qu'autant qu'elle y voit le libre déchaînement de toutes les mauvaises passions crées par son ancienne servitude. Tels sont les élémens que tiennent ce agités dans mille directions contraires... généraux ambitieux et sans frein, par des gouvernemens à la fois lâches et corrompus, par des tribuns intrigants, par des légistes rapaces, forment ce chaos d'anarchie qu'on nomme république mexicaine.

Il n'est pas étonnant que les stipulations diplomatiques aient peu de valeur aux yeux d'une telle nation qui ne connaît pour elle même ni constitution, ni principes, et qui durant trois siècles, a été livrée à son indépendance... les étrangers comme une gentille réprouvée, de mécréans maudits de Dieu, ennemis naturels de son peuple. Aussi est-ce avec une parfaite justesse que Mr. le comte Molé, dans une de ses dernières dépêches à notre ministre plénipotentiaire, compare notre situation, dans ce pays, à celle des Juifs en Europe au moyen âge. C'est, en effet, la qualification que la populace inflige toujours à nos nations quand nous passons dans les rues, c'est l'épithète qu'elle apprend aux enfants à balbutier contre nous en nous jetant des pierres, c'est aux cris de "meurent les juifs" que, dans maintes circonstances, elle a pillé et massacré nos compatriotes ou... aux qu'ils piquent de ne point partager et dont le fanatisme du vulgaire nous portent une haine pour provenir d'une autre source n'en est pas moins vive, ni moins persévérante et que son aveuglement même rend encore plus préjudiciable.

Avant que l'entrée du pays fut permise aux étrangers, le plus mauvais barbier exposé aux... la confiance et la bourse du malade, le plus grossier artisan vendait au poids de l'or les grossiers produits de son travail, le plus apathique commerçant réalisait au moins du jour au lit et les aunes entières au... de bled... de ceux... sa pause à recevoir... savoir d'eux, des marchandises monopolisées... veur et d'un prix presqu'invariable, à les placer en... aux acheteurs dans les courtes... ...

Il paraissait derrière son comptoir et il voyait... ses coffres sans se fatiguer à de profonds calculs, des spéculations délicates, à des voyages longs. Le prêtre dirigeait à son gré l'aveugle dévotion... ne laissant pénétrer dans le pays que les livres plus propres à fortifier son empire, ne voulant... rebler sa béate quiétude par la circulation d'aucune idée philosophique. Les avocats pour se faire vénérer comme la lumière du monde avaient besoin que de se mettre dans la tête... les lambeaux du fatras de l'ancienne scholastique et d'exercer leur langue à son jargon barbare. Les choses sont bien changées aujourd'hui, le contact des étrangers de toute profession a fait descendre et du travail les conditions de la fortune. Leur conversation et l'introduction des ouvrages de science et de philosophie tiennent en alarme toutes les opinions dominantes et font sentir tout le vide du prétendu savoir des docteurs indigènes.

Tant d'intérêts lésés et d'amours propres humiliés fermant nécessairement contre nous une alliance perpétuellement hostile, et il n'est pas un médecin, pas un industriel, pas un commerçant, pas un homme de lettres qui au lieu de chercher auprès des nôtres l'instruction qui lui manque, et de lutter avec eux d'activité et d'application, ne trouve plus aimable de susciter tout les obstacles, tout les dégoûts, toutes les persécutions propres à leur faire abandonner la place. D'un autre côté, ce ferment de haine déjà si actif par lui même est sans cesse reinué et perfidement aigri par les espagnols, qui nous font plus d'une fois découvert une guerre à mort comme à des intrus qui usurpent leurs droits et envahissent leurs domaines; car quoique Madrid n'envoie plus ici ses vice-rois, quoique les tours de la bastille soient remplacées par le drapeau national par l'aigle des Aztèques, l'influence espagnole domine encore dans toute la contrée d'une manière aussi puissante que funeste. Il semble prendre sur tout un nouvel accroissement depuis que la reine Christine a reconnu par un traité solennel l'indépendance de son ancienne colonie. Il se passe peu de semaines dans lesquelles un navire de Cadix n'apporte de nouveaux renforts à nos ennemis, de nouveaux champions à tous les abus et à tous les préjugés du régime colonial. Déjà même depuis longtemps ils ne prennent plus la peine de dissimuler leur esprit d'envahissement et leurs prétentions à rétablir, sinon l'empire de leur métropole, du moins la prépondérance exclusive de leurs intérêts particuliers. L'administration se livre aveuglément à leur impulsion; ce sont eux qui lui inspirent toutes ses pensées, qui lui soufflent toutes ses paroles, qui dirigent tous ses actes, qui manient toutes ses opérations financières. Il n'y a pas un département, pas une ville importante où quelque riche espagnol n'exerce une espèce de suzeraineté féodale, disposant, suivant son caprice, de l'élection des autorités, soudoyant leurs concessions, dictant les sentences des tribunaux, transvidant à son gré les caisses publiques dans sa menne propre, s'emparant de toutes les entreprises lucratives ou déshonnêtes qui cherchent à lui échapper. Partout maintenant, au mépris des lois, on voit des espagnols appelés aux fonctions de *régidor*, d'*alcaldes*, de *prefets*, comme si les mexicains par ce retour empressé vers leurs anciens seigneurs et maîtres, voulaient rendre plus manifeste leur marche rétrograde et le regret de leur servage d'autre fois.

Cette légère esquisse de l'état des choses suffit, quelqu'incomplète qu'elle soit pour expliquer l'origine des griefs sans nombre dont nos représentans ont eu à réclamer le redressement depuis que la France honore le Mexique de ses relations internationales. Le détail des attentats de toute nature commis depuis tant d'années et toujours impunément, contre nos compatriotes feraient l'histoire de l'administration politique, civile, militaire, municipale et judiciaire du pays.

On y verrait, pour choisir quelques traits entre mille, un capitaine de navire marchand que la tempête venait de jeter à la côte, dépouillé de son chargement par des douaniers avides, garroté comme un malfaiteur par les autorités locales, dirigé à pied et malade sur Mexico à travers 300 lieues de route sous un climat brulant, jeté en arrivant dans un cachot infect et mourant de chagrin et de misère après cinq ans de plaintes infructueuses.

Un ancien militaire plein d'honneur et de probité mis en prison par un alcalde de village pour une rixe de commerce, privé de sa liberté pendant 18 mois, durant lesquels les autorités se partagèrent toutes ses marchandises, d'une valeur de $30,000; et réclamant en vain, depuis 10 ans qu'il est en proie à la misère, la réparation d'un dommage dont l'injustice a été déclarée à l'unanimité par un jury composé des notables de l'endroit.

Le propriétaire d'une manufacture, assailli dans son établissement par une populace furieuse et une soldatesque effrénée, à l'instigation d'un juge et d'un commandant militaire, n'échappant que par miracle à la mort et à l'incendie de sa maison, errant pendant huit jours à travers les bois avec sa jeune famille, adressant sa plainte au président Santa Anna, et recevant pour toute réponse l'ordre de sortir immédiatement de la république, sous peine d'être fusillé.

Un jeune médecin publiquement sabré au milieu d'une ville par le commandant général pour avoir refusé de lui prêter, c'est à dire dans le style du pays, de lui donner 2,000 piastres.

Deux colons qui avaient été enveloppés malgré eux avec vingt huit autres étrangers dans une échauffourée du général Mexia, réclamant à grands cris d'être admis à prouver leur innocence devant un tribunal quelconque, et recevant, en réponse, une sentence de mort prononcée par le commandant sur la simple post-scriptum du président Santa Anna, fusillés le lendemain avec tous leurs compagnons d'infortune, et massacrés par une soldatesque furieuse dont on a vu plusieurs officiers, après l'exécution, plonger leurs épées à diverses reprises dans les cadavres de ces malheureux avec une joie furieuse de cannibale.

Un ouvrier condamné comme coupable de meurtre volontaire à dix ans de galère dans le fort d'Ulloa, ce qui équivaut à une mort assurée, par une sentence fondée sur l'aveu d'une autopsie que le juge avait, négligé avoir au lieu, et sans qu'on ait jamais voulu l'admettre à faire valoir ses moyens de défense.

Une famille respectable, composée de cinq individus, massacrée dans sa fabrique pour des motifs de

jalousie industrielle, un d'entr'eux jeté dans une chaudière de sucre bouillant, leurs cadavres trainés par morceaux et traînés à la queue des chevaux à travers la campagne, sans que depuis cinq ans on ait pu obtenir le châtiment d'un crime aussi atroce, malgré l'évidence des preuves et l'aveu même des coupables.

Quand on pense que ces faits, et une foule d'autres aussi criants, ont été constamment regardés par les diverses administrations qui se sont succédées à la tête des affaires, comme des bagatelles indignes d'être prises au sérieux par un ministre plénipotentiaire, et de distraire l'attention du gouvernement; on comprendra aisément qu'on n'ait jamais eu égard à aucune autre demande en réparation, soit pour des dommages publics, parce plusieurs fois les mêmes marchandises, soit pour des réquisitions arbitraires de toute nature, soit pour le pillage du Parian accordé en triomphe par cet ignoble empereur Alvarez du timon de l'état, soit pour cet emprunt forcé appliqué aux Français contre la teneur expresse d'un traité, exigé par les voies de rigueur, et réparti avec une telle partialité, qu'on pourrait pertinemment dire que la même autre que la plus riche capitaliste de la république.

Aussi depuis cinq ans que notre digne représentant n'a cessé de reproduire ses réclamations sur les paysans, avec autant de ménagement que de justice, ses insistances ont elles été constamment repoussées, aussi par des dénégations insolentes des faits les mieux constatés, tantôt par des fins de non recevoir de la civilisation arriérée du pays, des stupides de la législation, de l'insubordination de l'armée, de la mauvaise direction de toutes les branches administratives, etc., etc.; tantôt par des rapports mensongers soldés aux autorités locales par l'autorité supérieure, tantôt par des promesses fallacieuses mille fois répétées et toujours oubliées, tantôt par des moyens dilatoires fondés sur la difficulté d'obtenir des renseignemens exacts à cause de la distance des lieux et de la négligence des subalternes, tantôt par le refus exprès de reconnaître les principes du droit des gens universel en ce qu'ils ont de contraire aux règles du droit public mexicain, tantôt même par des menaces, par des calomnies, par des persécutions contre les victimes qui avaient osé se plaindre; enfin, dans une dernière note, par le rejet en masse de toutes les réclamations et par la déclaration nette et définitive de ne jamais admettre les principes sur lesquels elles étaient fondées.

Las de tant d'efforts inutiles, abreuvé de dégoûts de toute espèce, blessé chaque jour dans son honneur personnel et dans son orgueil national par les outrages accumulés dans les journaux de toute nuance contre son caractère officiel, et plus encore contre la France et son gouvernement, M. le baron Deffaudis avait demandé un congé et venait de s'embarquer pour l'Europe, lorsqu'il reçut en mer l'ordre d'exiger par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par les voies de conciliation. Il se présenta dans le mouillage de Vera Cruz avec une escadre de six navires; et, du bord de la frégate l'Herminie, il adressa, le 21 mars, au ministère mexicain, un ultimatum dans lequel laissant encore les plus généreuses concessions au maintien de la bonne harmonie, il borne ses conditions à la destitution de quelques agens des autorités les plus coupables, et d'ailleurs les plus exécrées dans le pays; au paiement d'une somme de 600,000 piastres pour indemnité de tous les divers dommages, à une nouvelle sanction pour l'avenir des conventions réciproques déjà existantes, et à la reconnaissance des principes les plus élémentaires du droit naturel et des gens. Cette pièce, accueillie avec faveur par le gouvernement et son conseil, fut portée sur-le-champ au Congrès, où la lecture en fut interrompue, à chaque mot, par des huées, des sifflets, des trépignements, des invectives furieuses et grossières contre tous les Français, contre leur ministre et contre le roi Louis Philippe. On approuva par acclamation la proposition faite par le ministère, non seulement de rejeter l'ultimatum, mais encore de n'y faire aucune réponse jusqu'à ce que l'escadre se fut éloignée des côtes. Cette décision ayant été maintenue avec opiniâtreté, le blocus a commencé le 15 avril, mais depuis deux mois qu'il est en vigueur, il a porté autant de préjudice au commerce étranger, qu'à l'administration mexicaine, sans que l'on ait fait un seul pas vers le dénouement de la question. Ces gens-ci sont infatués d'une si absurde confiance dans la valeur de leurs soldats, dans la supériorité de leurs généraux, dans le patriotisme de la population et dans l'immensité de leurs ressources pécuniaires, ils ont d'ailleurs des idées si peu exactes de la puissance de la France, qu'une lutte plus ou moins sérieuse avec elle leur semble un événement sans conséquence.

Les partis même la prennent à l'envie comme un moyen purement secondaire, comme un simple résultat d'intrigue pour arriver chacun à l'accomplissement de leurs fins. Ceux à qui la vicissitude de l'anarchie livrent pour le moment l'exploitation du pouvoir inquiètent sans relâche dans leur possession par les soulèvements qui surgissent de toute part espèrent donner le change à leurs adversaires et les amener à une réunion en excitant au dehors des dangers dont l'imminence leur paraît beaucoup moins grave que celle des périls intérieurs. De son côté, la faction tombée, qui depuis 5 ans le voit exclue de la curée des emplois, trop lâche pour reconquérir elle même le complot de sa cause et trop déconsidérée pour y intéresser de nouveau les masses, voit dans une guerre étrangère une occasion favorable d'armer la population pour la diriger ensuite au rétablissement de son pouvoir.

En somme, les mexicains rient de nos menaces, provoquent la colère de la France, s'applaudissent de l'époque prochaine où la cessation des pour jamais... relations, et sont... à la fois de... d'une lettre... seul pas... pour... qu'ils... plus...

...Le capitaine de... d'une... ...le tenaient... 15 cents... tout les journaux, sans en excepter celui du Gouvernement. Naguère on disait, rédigé par les hommes les plus influens de la république, appelait sur les... que la Vera Cruz... Sa... ...déclaré... de... pour... ...plus redoutable les efforts de la France, de... qui lancerait sur le pays 100,000 de ses soldats condamné par 1,000 Déf. 2,000 Molé, 10,000 Louis-Philippe.

Deux jours après on somma membre de premier... de l'état, l'auteur de cet article, un certain José María Tornel qui même que vous les données en Europe la célébrité qu'il a parmi les siens. Militaire de parade, promu au généralat par des intrigues de boudoir, élevé sans cesse aux postes les plus éminents pour sa... et... de... ses... ...

...de... ...des... ...[illegible]

Encore une fois, le seul moyen qu'ait la France de contraindre à l'équité de... ...[illegible]

...de... ...qu'un... ...Puissent-ils l'engager à prendre sans délai les résolutions vigoureuses que lui prescrivent l'honneur de la France et le salut de six mille Français!

DERNIERES DATES:

New-York	aou 27	Liverpool	juil 20
Boston	aou 26	Londres	juil 20
Philadelphie	aou 28	Hâvre	juil 18
Baltimore	aou 28	Paris	juil 18
Washington	aou 27	Bordeaux	juil 17
Charleston	aou 28	Madrid	juil 12
Mexico	juil 31	Cadix	juil 9
Pampico	juil 22	Havane	aou 19
Vera-Cruz	juil 27	Houston [Texas]	aou 18

COMMERCIAL.

New York, 23 août.

VENTE D'ACTIONS.

69 actions	Banque des Etats-Unis		123 1/4
83 do	do du Canal de la N. O.		92 1/2
50 do	do du à 30 jours		93 1/2
30 do	do du Gaz de la N. O., 30 j.		93 1/2

Le 24 août.

58 actions Banque des Etats Unis,		123
9 do	do du Canal de la N. O.	92 1/2
50 do	do à 30 jours	93 1/2
20 do	do des Artisans de la N. O.	90

Le 25—70 actions Banque des Etats Unis, 123; 75 du Canal de la N. Orléans, 92 1/2.

26 août—70 actions Banque des Etats-Unis, 123; 50 de Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, 92 1/2; 25 do, 92 1/2.

27 août—45 actions banque des Etats Unis, 123 1/4; 75 du do 1/2.

Philadelphie, 27 août

VENTE D'ACTIONS.

9 actions Banque des Etats Unis 123 1/2; $25,500 en notes de la Trésorerie, à 6 pour cent, 100 3/4.

Revue du marché de New-York, 27 août.

Coton—Il y a eu plus d'activité sur le marché depuis notre dernière revue, par suite de légères concessions faites par les détenteurs, sur les qualités basses et passables; ce qui a porté les chargeurs à reprendre partiellement leurs opérations. Pour les manufactures intérieures, il ne s'est fait que peu d'affaires. On porte à 1,900 ou 2,000 balles, les ventes de la semaine qui comprennent 1,100 Uplands 9 1/2 à 12 cents; 405 Floride 10 à 12 1/2; 300 N. Orléans 9 à 12 1/2, une petite portion de 13 à 14 cents, et environ 100 Mobile 9 à 12 1/2. Les arrivages ont été de peu de choses.

Plomb—On est mis que le stock du Missouri est d'environ 80,000 saumons. Quelques petites ventes ont eu lieu cette semaine à 4 3/4 cents au comptant et à 5 cents à 6 mois.

Mélasses—Nous n'avons fait que de faibles additions sur existences, et comme nous éprouvons une demande ferme de la ville et de la campagne, les prix en ont matériellement haussé. Les ventes comprennent environ 450 boucauts Cuba à 28 cents, un lot de 185 Matanzas à 40 cents, 250 à accents N. Orléans à 40 cents, 300 dito Porto Rico à 30 à 40 cents; 300 Trinité 38 cents, et quelques peu à 29 1/2, aussi 70 dito inférieur à 27 cents; 75 St. Martin à 30 cents et quelques lots St. Croix 42 à 43 cents; le tout à 4 mois de crédit.

Sucre—Au commencement de la semaine, le marché a été bien animé et une hausse d'environ un quart de cent par livre a été obtenue, depuis lors il y a eu moins d'activité, et quoique les prix ne soient pas en baisse, ils ne sont plus aussi que il y a cette baisse. Les ventes comprennent environ 500 boucauts Porto Rico de 8 à 9 1/2, 150 Ste. Croix 9 1/2 à 10, 100 Nelle. Orléans 8 1/2; 150 Cuba moscovades 8 à 9; 100 dito et 50 barils St. Martin à 9 cents, 800 caisses Havane brun 8 1/2 à 9 3/4, 300 dito blanc 12 1/2 à 13 3/4; 100 Brésil 10 1/2 et environ 1000 Siam blanc 8 cents et 4 mois.

Tabac—La seule transaction d'importance que nous ayons à annoncer, est la vente d'environ 500 ballots manufacturé de 12 à 18 cents à termes. Les prix, néanmoins, sont très fermes à la hausse qui a eu lieu ces temps derniers.

Marché de la Nelle. 31 août.

Coton—Il en est arrivé cette semaine 9 balles, et il en a été expédié 106 pour New-York; ce qui laisse en main et à bord des navires non-expédiés, une existence de 540 balles, contre 3170 à la même époque l'an dernier. Une balle de nouveau coton, balle quarante... a été vendue à un marché de 14 cents.

Toile d'emballage—La balance à la Nouvelle Orléans n'en a point effecté le prix. Kentucky, 20 à 25.

Cordes d'emballage—Petites demandes aux prix an-

térieurs, celles du Nord valent 10 à 11, Kentucky 23 à 12 1/2.

Café—Il se vend lentement aux derniers cours 13 1/2 à 14 pour celui de la Havane. Les détenteurs ne se montrent pas disposés à une réduction voulant obtenir à l'ouverture du marché, le prix qu'il aide cependant, on même une hausse, par suite de la rareté de l'article à la Havane. Il y a un bon approvisionnement, mais il n'en est pas arrivé dans la semaine.

Farine—Les détenteurs en veulent $9 à 10 le baril, d'après la qualité. Il n'y en a pas beaucoup sur place, et on s'en a reçu que 70 barils.

Graisse—Est rare et se vend aux cours des semaines précédentes: 13 cents.

Provisions—Le seul changement dans les prix a eu lieu dans le porc mess et prime, qui a baissé un peu. Nous cotons le mess 24, le prime 19 1/2, le jambon gras 14, les plats côtés 12, épaules 9, boeuf mess 16, prime 12 1/2, maquereaux No. 1, point, No. 2, 10 1/2 à 11; paroles $8 50 le baril, beurre 23 cents la livre; riz en demande à 7 cents.

Le *Sucre* est rare, mais en faibles demandes. Il se maintient à 9 à 10 cents.

Le *Whisky* est en petites demandes, 47 à 50 cents.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

3 Septembre.

Navire Ohio, Curtis, Boston, Stetson & Avery
Barque Sarah, Sedler, Gibraltar, Kiewitt
Goëlette Emily, Paxter, Velasco, J L Aimbridge
Bateau à vapeur Columbia, Moore, Galveston, Reed & Co.

1er. septembre.

Navire Saluda, Mettis, New York, Coit & Co.
Navire Cumberland, Macey, Brême, J Barker
Brick Chs. Carroll, Vanstavoren, Havane, Zacharie & Brothers

Arrivés.

Bateau de remorque Hudson, Howrin, des Passes, ayant ramené la barque Carolinian, le brick Chs. Carroll; il a amené dans le port la barque Galileo, le brick Sabina et la goëlette Chace.

Bateau de remorque Post Boy, Morrison, des Passes, avec le navire Vicksburg et la goëlette General Hall.

Nav. Vicksburg, Wald, New York
Barque Galileo, Lombard, Boston
Brick Sabina, Zeyda, Havane.
Goëlette Chace, Berry St. Joseph.
Goël. Gen. De Kalb, McLearn, Velasco.
Bateau de remorque Shark, Thomas de Vicksburg, sur lest.
Steamer Mobilian, Pain, Paducah.
Steamer Giraffe, Bysler, Pascagoula.
Bateau à vapeur Clyde, Lackland, de Quincy et St. Louis.
Bateau à vapeur John Mills, Robertson, de Paducah.
Bateau à vapeur Booneville, Jordon, du Bayou Sara.
Bateau à vapeur Little Red, Kennedy, de Saint Louis.

MEMORANDA.

Arrivée d'ici à Boston, le 20 aout, barque Henry, Dean; le 25, navire Medford, Welsh, destiné pour Liverpool et entré pour faire des provisions, ayant pris 21 jours pour atteindre les Tortugas.

Expédié à Boston, le 20 aout, pour ce port, navire Eliza Ann, Burwell.

A Boston pour ce port, navire Ferdonnet, Post, devant partir le 1er septembre.

Arrivée d'ici à New York, le 23 aout, brick Champion, Blanchard, et goëlette Talma, Chapman; le 26, navire Henry, Peters.

Expédiés à Charleston, le 27 aout, pour ce port, goël. Forester, Stevens.

Partie de Baltimore, le 29 aout, pour ce port, barque Lafayette, Landis.

Expédié à N. York, le 25 août pour ce port, navire Kentucky, Johnson.

Ports étrangers.

En charge à Port au Prince, le 10 août, pour ce port, brick Kingleader, Hoffman, devant partir le 20.

Par le Sheridan.

Liverpool, 20 juillet—Arrivés, Lewis Cass, et Mary Ann, Ayers, Mobile; St. Mark, Charleston; Warsaw, Mobile; Monticello, Lawton, Savannah; St. Lawrence, Snow, New York, Oceanus, Prince, Savannah; John & Robert, McKenzie, N. Orleans.

Batimens rencontrés en mer.

Le navire Kutusoff, Taylor, parti d'ici il y a 12 jours pour Londres, a été rencontré lat. 24 30, long. 81.

Le navire Octavia, parti de ce port le 15 juillet pour Liverpool, a été rencontré en dehors de Tuscar.

Le brick Forest, parti d'ici pour Philadelphie ou N. York, a été rencontré le 20 aout lat. 35, 25, long 76 40.

Le navire Charles, parti d'ici pour Bordeaux, le 20 juillet a été rencontré en dehors de Tortugas.

Barque Nimrod, Chadbourne, partie d'ici pour Londres, a été rencontrée le 9 aout, lat. 28, long. 74 3

Le Talemah, Barstow, parti d'ici le 8 aout, pour Londres, a été rencontré près du Tortugas.

Décédé samedi dernier, à 6 heures du soir, *Horatio Du Bourg Davis*, le plus jeune des enfans de Mr. Horatio Davis.

☞AVIS—Le bateau à vapeur CZAR, partira positivement pour Louisville aujourd'hui, 4 du courant, à 10 heures du matin; Les passagers voudront bien se trouver à bord à l'heure dite

4 sept PIERCE SHANNON & BROTHER.

☞Les consignataires de marchandises à bord de la barque Zobel, capt. Merrill, du Hâvre, sont particulièrement invités à prendre leurs papiers.

LEVI M GALE

4 sept 93, rue de la Commune

Avis aux Actionnaires de la Compagnie de la ville d'Alabama.

LES souscripteurs de cette compagnie sont notifiés qu'une assemblée aura lieu au site de la Nouvelle ville, le 24 septembre 1838 (dé. lundi) à 2 heures de l'après-midi, afin qu'on leur soumette des affaires de grande importance. On désire qu'ils soient ponctuels à s'y rendre.

Par ordre des Directeurs,

4 sept—15 SAMUEL MORGAN, Sec.

$2,000
DE RECOMPENSE.

CETTE somme sera payée par moi à la personne qui me fera connaître qui a mis le feu à mon Moulin à Scie, situé dans la 3me Municipalité, et appartenant ci-devant à M. Martin Duralde, dans la nuit du 1er au 2 courant.

Je promets à la personne qui me donnera l'information que je demande, de taire son nom, si elle le désire, pourvu qu'elle me fournisse les preuves nécessaires pour faire convaincre le ou les coupables.

4 sept—8 Wm. DEBUYS.

UN Traducteur d'anglais en français trouverait de l'emploi dans une gazette de la campagne, on... les salaires qui lui seront accordés, il pourra se faire une cinquantaine de piastres en donnant des leçons. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 sept—1

SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA.

ESTA sociedad ha determinado, por acuerdo de sus asambleas de representantes, que el domingo 9 de septiembre a las 11 del dia, en el antiguo convento de Ursulinas, calle de Condé, para celebrar, por anticipacion, su primera asamblea general de socios, con el objeto de hacer ver su estado actual, el estatuto que debe regirla y la entrada y distribucion de caudales; se suplica á todos los miembros la asistencia á la citada reunion.

Por orden J. A. ROCA STI PETRI,

4 sept—3 1ro. secretario.

SOCIETE ESPAGNOLE DE BIENFAISANCE

CETTE société, par un arrêté de son assemblée de représentans, a, à l'ancien couvent des Ursulines, à onze heures, le dimanche 9 septembre, pour célébrer sa première assemblée générale de sociétaires, afin de faire connaître son état actuel, le statut qui doit la gouverner, le versement des fonds dans sa caisse et leur distribution. On prie tous les membres d'être exacts.

Par ordre,

J. A. ROCA STI PETRI,

4 sept—3 1er. secrétaire.

PERDU depuis dimanche 26 du mois dernier, un grand portefeuille de maroquin noir, contenant un petit livre écrit au crayon, et environ quatre cent cinquante piastres en billets de banque et de municipalité, il se trouvait dans ledit portefeuille, un reçu pour la valeur de cinquante ou cent piastres, en espagnol, signé par un bon de trente six ou sept piastres. Ce portefeuille a été perdu de la Bourse de la Cité à la rue St. Philippe, en passant par la rue Condé. Celui qui le remettra avec son contenu aura une récompense honnête, en s'adressant à RAMON ALVARES,

4 sept—3 Rue St. Philippe, en face du café Garcia.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre la goëlette MEXICO sont requis de vouloir présenter leurs comptes à Mr. J. Lafargue, encoignure Ursulines et Vieille Levée, No. 161. 4 sept—3

PERDU samedi dernier, entre l'Hôtel des Monnaies et la presse à coton de la partie inférieure, un petit portefeuille en cuir, contenant un billet de la somme de $108 79 cts. tiré par T. Montreuil, en faveur du soussigné; il s'y trouve aussi plusieurs autres papiers de peu d'importance. Quiconque le rapportera au No. 47, rue Bienville, sera libéralement récompensé. Le public est prié de ne pas négocier le billet.

4 sept—3 LEWIS L. KERR.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Andrews & Brothers ont transporté leur magasin au No. 56, rue du Camp. 4 sept—3

AVIS—Les soussignés s'étant retirés des affaires de marchandises sèches dans lesquelles ils ont été engagés depuis plusieurs années, à New York, Huntsville et la Nouvelle Orléans, continueront leurs branches respectives d'une manière permanente, aux mêmes lieux et sous la même raison, à l'effet de conduire les affaires mercantiles. Ceux qui leur doivent voudront bien venir régler leurs comptes. Ils paieront à son tout ce qu'ils peuvent devoir.

ANDREWS & BROTHERS,

56, rue du Camp.

Noms des associés et leurs résidences:

J. J. Andrews, New-York.
Z. Andrews, Nouvelle Orléans.
E. L. Andrews, Huntsville, Ala. 4 sept—3

CODE CIVIL DE LA LOUISIANE.

CET ouvrage, attendu avec tant d'impatience, enfin de paraître le premier du courant, mais le temps et les soins requis pour sa correcte exécution typographique demandent un peu plus de délai; délai occasionné par notre désir sincère de rendre ce livre sous tous les rapports digne de la nombreuse liste de ses souscripteurs respectables; tant pour l'imprimer que pour la reliure, nous avons déposé les frais y destinés primitivement, mais malgré le grand travail additionnel y dévoué, il sera prêt à être livré le 10 octobre prochain ou avant. La liste de souscription restera ouverte jusqu'au 1er octobre, (à raison de 15 piastres chaque exemplaire, dont cinq piastres payables d'avance); passé ce terme, il n'en sera plus admis et le prix au magasin en sentera fixé à vingt piastres invariablement. E JOHNS & CO,

Encoignure des rues St Charles et Commune.

4 sept—1m

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—30 demi pipes veille Eau de vie de Champagne (crû de 1836) à vendre par H. & W. ANDERSON,

84, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE DE PECHES—60 barils eau de vie de pêches, qualité très-supérieure, à vendre à bon prix, par H. & W. ANDERSON,

84, rue Tchoupitoulas.

TOILE D'EMBALLAGE DU DUNDEE, et Ficelle—1000 pièces toile forte, d'emballage, du Dundee, de 44 pouces de large, et 37 balles ficelle de seine et à coudre, à vendre à bas prix, pour clôre des consignations, par H. & W. ANDERSON,

4 sept 84, rue Tchoupitoulas.

VIN DE MADERE—En pipes, demi-pipes, quarts de pipes et caisses, de diverses qualités et âges, à vendre par H. & W. ANDERSON,

84, rue Tchoupitoulas.

DRAP—31 balles Drap français, de laine, en débarquement et à vendre par

KOHN, DARON, & Co.

4 sept 26, rue Bienville.

VIN—600 caisses vins de Bordeaux, assortis, des meilleures marques, en magasin et à vendre par

KOHN, DARON & Co.,

4 sept 26, rue Bienville.

VINS DES CANARIES—100 pipes, demi pipes et quarts de pipes, de qualité de choix, à vendre par H. & W. ANDERSON,

4 sept 84, rue Tchoupitoulas.

PORTER DE LONDRES—30 tierçons Porter brun, et lest, en bouteilles par

H. & W. ANDERSON,

84, rue Tchoupitoulas.

LETTRES de change sur New York, à 60 jours de vue, en sommes de $4000 piastres, à vendre par J. ROBERT & Co

4 sept 47, rue Bienville

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas

Le steamer GALINIAN, avec de très bonnes accommodements partira du village Indien situé à trois lieues sur le Bayou Plaquemines, pour les Opelousas Landing à mercredi, et retournera pour partir pour les Opelousas tous les jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses. Les passagers trouveront toujours chez M. J. [illegible] des voitures pour les transporter, et des wagons pour leurs baggages ou marchandises.

4 sept POLLARD, MILLOCQ & DEJELOS.

POUR ST. LOUIS & ALTON

Le bateau à vapeur bon marcheur, GOV. DODGE, capitaine Lockwood, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

GODFREY, LAWRIE & SMALL.

☞Le Dodge prendra du frêt pour la Rivière Blanche, Memphis, Randolph, et tous les lieux intermédiaires. 4 sept

POUR ST. LOUIS ET ALTON

Le superbe bateau à vapeur fin marcheur, WILMINGTON, capt. Guy, partira pour les lieux susdits et ceux intermédiaires, mercredi. Pour frêt ou passage, ayant de belles chambres pour les familles, s'adresser à bord, au bout de la rue Poydras, ou à

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

4 sept 26, rue du Camp.

POUR LA MOBILE,

Par la voie de la Baie St Louis, Passe Christian, Biloxi, Ouest et Est Pascagoula.

Le steamer PLOUGH BOY, capitaine Thomson, ayant été complètement réparé et remis à neuf, partira régulièrement du quai du chemin à coulisses, au lac, pour les ports ci-dessus, mercredi le 5 courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

WALKER, KNIGHT & Co

4 sept 26, Nouvelle Levée

POUR LOUISVILLE

Le beau bateau à vapeur, tirant peu d'eau, JOHN MILLS, capitaine Robinson, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires jeudi 6 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Commune, ou à

PIERCE, SHANNON & BROTHER,

4 sept 57, rue des Magasins

POUR LA HAVANE

Le brick fin voilier PASTORA, doublé et chevillé en cuivre, capt. Farwell, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour ledit port. Pour balance de frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue des Ursulines ou à

4 sept R GRONING & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Ligne de Hende.

Le brick paquebot SWAN, capitaine Snell, est prêt à recevoir un chargement pour le port susdit, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de l'Hôpital ou à

JAMES D DENEGRE.

4 sept 16, rue de la Douane

POUR NEW-YORK

Nouvelle ligne de paquebots.—Partant jeudi, 6 du courant.—Le navire ARKANSAS, capitaine Dennis, partira comme il est dit ci-dessus. Pour la balance du frêt de 100 balles de coton, ou l'équivalent, ou pour passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à

H O AMES,

1er sept 45, rue du Camp.

POUR LA HAVANE

La goëlette WILLIAM & MARY, capitaine Taylor, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour le reste de frêt et passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co,

1er. septembre rue Toulouse, No 12.

GARDES D'ORLEANS!

ATTENTION!

La compagnie se réunira dimanche prochain, 9 du courant, (en bourgeois) afin de procéder à la nomination d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant.

L'élection aura lieu de midi à une heure, dans la Salle d'Orléans.

Par ordre du capitaine Paul Bertus.

GUSTAVE CRUZAT, sergt. major.

Des questions importantes devant être soumises à la compagnie, les membres sont requis d'être ponctuels. 4 sept

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie se réunira jeudi prochain 6 du courant, sur la galerie de la marine en bourgeois, pour affaires concernant le bien de la compagnie.

On espère que tous les membres seront ponctuels à 7 heures du soir. Par ordre du capitaine

A LAROCHETTE,

4 sept 1er. Maréchal des Logis

GRAND Ouvrage National—No 2 reçu et prêt à être délivré aux abonnés.

NORMAN, STEEL & CO.

4 sept 12, rue Bienville

TOILE et Corde d'Emballage—21 pièces toile d'emballage, 24 rouleaux cordes do. reçus par le bateau à vapeur Little Red, et à vendre par

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

4 sept 26, rue du Camp

PIASTRES mexicaines et doublons espagnols à vendre par

M & CUCULLU, LAPEYRE & Co,

4 sept 27, rue Toulouse

A VENDRE par M. & Cucullu, Lapeyre & Co, rue Toulouse, No. 27.

Sucre blanc et brun de la Havane,
Café vert do do
Cigarres Regalias, trabucos et autres de la Havane,
Vin vieux de Catalogne.
Safran espagnol 4 sept

TOILE & Cordes d'emballage de Kentucky à vendre par H C CAMMACK & Co,

4 sept 3, Allée de la Bourse

BOUTEILLES à porter, à vendre par

H C CAMMACK & Co.

4 sept 3, Allée de la Bourse.

BIERRE—10 barriques bierre blanche de Acker, à vendre par H C CAMMACK & Co.

4 sept 3, Allée de la Bourse.

TOILE à drap—40 balles toile à drap à 42 pouces, écrue à vendre par E. & J ANDREWS,

4 sept 32, rue Gravier

HUILE de spermaceti à vendre par

E & J ANDREWS

4 sept 32, rue Gravier

GENIEVRE—5 pipes genièvre de Hollande, à vendre par E & J ANDREWS,

4 sept 32, rue Gravier

CAFE—100 sacs café de Rio, à vendre par

E & J ANDREWS,

4 sept 32, rue Gravier

BILLETS de l'Illinois ou certificats de dépots, en demande par PIERCE SHANNON & BROTHER,

4 sept 57, rue des Magasins

BILLETS de l'Indiana, ou certificats de dépots, en demande par PIERCE SHANNON & BROTHER

4 sept 57, rue des Magasins

BILLETS du Kentucky ou certificats de dépot, en demande par PIERCE SHANNON & BROTHER,

4 sept 57, rue des Magasins

CHECKS sur la banque du Kentucky, ou sur les banques au Nord du Kentucky, en sommes de 500 et de 1000 ou cinq chaque, à vendre par

PIERCE SHANNON & BROTHER

4 sept 57, rue des Magasins

ON a besoin de louer 25 à 30 nègres et jeunes nègres pour aller sur une habitation à quelques milles au-dessous de la ville, et pour lesquels on donnera de bons gages.

PIERCE SHANNON & BROTHER,

4 sep 57, rue des Magasins.

CORDES D'EMBALLAGE—1000 rouleaux en magasin et à vendre

PIERCE SHANNON & BROTHER,

4 sept 57, rue des Magasins

WILLIS STEWART,

MARCHAND-COMMISSAIRE,

Louisville, Kentucky.

DES avances libérales seront faites sur des consignations à la dite maison.

PIERCE SHANNON & BROTHER,

4 sept 57, rue des Magasins

CONFITURES—50 caisses excellentes confitures de la Havane, et 15 barils gelée, en débarquement, et à vendre par KOHN, DARAN & CO,

4 sep 26, rue Bienville.

BAS DE COTON—6 caisses bas de coton pour dames, en débarquement du navire Zuroff, du Havre, et à vendre par KOHN, DARON & Co.

4 sept 26, rue Bienville

CASIMIR—Une balle de Casimir français pour pantalons, en débarquement et à vendre par

KOHN, DARON & Co,

4 sept 26, rue Bienville.

EAU-DE-VIE—19 demi-pipes et 3 pipes eau de vie de Bordeaux, à vendre par

4 sept R GRONING & Co.

VIN DE MALAGA—158 quarts de pipe Malaga doux, à vendre par

4 sept R GRONING & Co.

PIMENTO ET EPICES—123 sacs piments, 5 barriques noix muscade, 7 dito macis, à vendre par R GRONING & Co.

4 sept

SACS EN PITRE—43 milliers sacs à vendre par

4 sept R GRONING & Co.

CAFE DE LA HAVANE—140 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goëlette Henry Clay, à vendre par

4 sept R GRONING & Co.

CAFE DE LAGUYRA—700 sacs café de Laguyra, en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par R GRONING & Co.

4 sept

CHANGE sur New-York et Paris à vendre par

4 sept R GRONING & Co

60 Boucauts sucre en magasin à vendre par

A LEBLANC,

1er sept 20, rue Toulouse.

300 Barils mélasse en magasin à vendre par

A LEBLANC,

1er sept 20, rue Toulouse.

75 1/2 barils de citerne en magasin à vendre par

A LEBLANC,

1er sept 20, rue Toulouse

200 Barils vides en magasin à vendre par

A LEBLANC,

1er sept 20, rue Toulouse.

AVIS—Le propriétaire du MUSEUM et de la GALLERIE DES BEAUX ARTS, annonce avec satisfaction *à ses amis de la campagne*, qu'il a réussi à établir un muséum, et que son intention est de ne pas épargner ni soins ni dépenses pour rendre cette institution digne de leur approbation. Il leur fait en même temps la promesse que l'hyver prochain il donnera à son Muséum un nouvel intérêt, en y ajoutant une grande addition d'objets élégants et curieux, appartenant à l'HISTOIRE NATURELLE, choisis et arrangés avec goût et d'une manière scientifique. La gallerie des beaux arts sera augmentée en outre d'un grand nombre de tableaux anciens et modernes, provenant des pinceaux de célèbres artistes.

Le CABINET DE LECTURE sera établi d'une manière convenable pour y donner des représentations d'un genre nouveau. Plusieurs des plus intéressants articles qui attirent sans cesse la foule au Muséum américain de New York ont été engagés, et parmi eux se trouve le SIGNOR BLITZ, surnommé le magicien, le *nec plus ultra*.

Un superbe COSMORAMA, nécessairement a été également engagé pour le Muséum: il comprend un grand nombre de vues, nouvelles et magnifiques; cela seul, offre un sujet de récréation à la fois beau, judicieux et instructif.

Le propriétaire annonce en outre qu'un corps de bons musiciens, exécuteront des morceaux durant les soirées d'hyver.

☞Les Editeurs qui portent intérêt à cette institution, feront plaisir en publiant cette annonce.

1er sept—2

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi 6 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, rue Dumaine, entre les rues Condé et Royale,

40 barriques vin de Bordeaux,
100 caisses do do
41 paniers vin blanc de Chablis,
71 caisses fruits à l'eau de vie,
200 paniers anisette.

4 sept—4 Conditions à la vente.

L. H. Mathieu & Co. destre leurs créanciers.

PAR B. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 août 1838, et à la requête de Allen Ford Denbar syndic de la faillite de L. H. Mathieu & Co, il sera vendu le samedi 15 de septembre, à 10 heures du matin, dans le magasin rue St. Pierre, No 21, entre les rues de la Levée et Chartres,

Une quantité de Souliers, Brodequins, Bottes, &c., ainsi que les étagères, comptoirs, &c., composant ledit magasin, le tout abandonné par les dits faillis à leurs créanciers. Conditions, comptant.

4 sept—6

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 4 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 56,

5 caisses Conserves alimentaires;

A 11 heures—Indiennes Anglaises, Toile d'Irlande, Flanelle superfine, Coton écrue &c. Draps pour nègres, Calottes, &c. 4 sept—1

TOILE D'EMBALLAGE A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu vendredi, 7 du courant, à 10 heures du matin, en face de notre magasin, rue de la Levée, entre les rues de la Douane et du Canal, et sans réserve,

90 pièces Toile de Chanvre, de 42 pouces. Conditions, 4 mois de crédit. 4 sept—8

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 8 du courant, à la Bourse de la Cité, à midi,

L'esclave Nancy, négresse de 30 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et servante de maison, elle est parfaitement et garantie et n'est vendue que parceque le propriétaire est sur son départ.

Cette esclave pourra être vendue à l'amiable, si l'on s'adresse aux encanteurs. 4 sept—3

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, mardi 4 septembre 1838, à 5 heures précises de l'après midi, rue Baronne, vis à vis le nouveau marché, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de la Louisiane, et à la requête de Vr. Roumage et A. Ordubigg, syndics des créanciers de C. Castagné et de Castagné frères.

Conditions: comptant.

Diverses chaudières à sucre, grils, gueules de fourneaux, balancière, etc., etc.

Le tout abandonné par les faillis à leurs créanciers.

Nota.—Les personnes qui pourraient avoir des objets de la même nature, au même emplacement, sont priées de vouloir bien en informer les syndics, afin de ne vendre que ce qui appartient réellement à la faillite. 11 août 26ips

Vente par le Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Maria Holliday contre Joseph Maurice et Pierre Guérin, dans l'affaire de Maria Holliday contre L. A Nadaud—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 3 octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations des défendeurs à

NEUF LOTS DE TERRE, situés à Carrollton, faisant partie du carré trente cinq, d'après un plan original dressé par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 13 octobre 1833, compris entre les rues Troisième (Third), Adams, Hope et Maury, d'après un plan dressé par Surgi, architecte, en date du 6 janvier 1836, désignés par le carré E, sur ledit plan, et déposé en l'office de Wm. Boswell, notaire public. Conditions sont numérotés depuis 12 jusqu'à vingt inclusivement.

Conditions de la vente—Ledit ordre ayant été donné sur une obligation de douze mois, les lots de terre ci-dessus seront vendus à tout prix pour du comptant

4 sept M J GARCIA, shérif

Vente par le Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Lawrence R. Kenny contre Calvin Sawyer—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 3 octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, situés dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, et désignés par les Nos. vingt et un et vingt deux sur un plan annexé à un acte passé par devant Hugues Pedesclaux, notaire public, en date du 24 juillet 1835, ayant chacun trente pieds de face à la rue Coffee, sur cent vingt trois pieds de profondeur, le tout ensemble.

Conditions de la vente—Comptant

4 sept M J GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Iberville—Aux héritiers et représentans de Samuel Overton, décédé non résidant:

Prenez avis que l'habitation appartenant à feu Samuel Overton, dans ladite paroisse d'Iberville, située sur la rive gauche du fleuve Mississipi, bornée en amont par le Docteur Pritchard, et en descendant par George Kempster, a besoin de réparations aux chemins, levée et ponts, sur un cinquième d'arpent et un cinquième de ville, a été... ...pieds, cinq onzes des pouces de face et une surface de sept pieds aux chemins et ponts en face de ladite terre.

Paroisse d'Iberville, 30 aout 1838.

NARCISSE LEBLANC,

4 sept—3 Inspecteur du 10me. district d'inspections de ladite paroisse d'Iberville.

P. D. Dalmeri avise ses créanciers, pour un attermoiement.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Première District Judiciaire—Il est ordonné que les créanciers de J. B. Dalmeri soient notifiés d'avoir à comparaître par devant Mr. Théodore Seghers, notaire public, le mardi 13 du courant, à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération la demande dudit Dalmeri, pour un atermoiement, et ce attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et les biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, ce 1er septembre 1838.

P. LE BLANC.

4 sept—3 Député Greffier

COUR DE PAROISSE—Mr. 1 ...contre le bateau New Albany—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle Orléans, à moi adressé, je procéderai à la vente, par encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, jeudi le 6 septembre courant, à une heure de relevée,

La goëlette New Albany, sera dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction. FRED. BUISSON,

Shérif

COUR DES PRÉVOTS—Attendu que John K... a présenté une pétition à la Cour des Prévôts, demandant que... M. Carlisle, décédé [illegible] ...qui ont droit à la succession vacante... ...par... ...et il est ordonné que toutes personnes qui peuvent concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour

W F C DUPLESSIS,

4 sept Régistre des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Prévôts—Succession de feu Jean Baptiste Chiapella. Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes qu'il peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Wiltz... curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,

4 sep W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Tests.

PASSAGE DE LA BOURSE

OU

EXCHANGE PLACE.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, que les commissaires nommés pour remplir certains devoirs relativement au prolongement du Passage de la Bourse ou Exchange Place, de la rue Bienville à celle de la Douane, dans le premier district de la première municipalité de la Nouvelle Orléans, ont terminé leur estimation et assessement, tant les pertes et dommages soutenus par les parties intéressées dans les terres et édifices requis pour le dit prolongement, que des bénéfices et avantages reçus par les propriétaires et parties intéressées dans les propriétés adjacentes; et qu'ils ont déposé une copie certifiée de leur rapport au bureau du greffier de la Cour de Paroisse, pour l'inspection de ceux que cela peut concerner, et que s'il y a des objections audit rapport, elles devront être faites spécialement par écrit et enregistrées au greffe de ladite Cour, sous dix jours après la première publication de cet avis.

ET AVIS EST DE PLUS DONNE PAR LE PRESENT, que le rapport desdites estimations et assessement sera présenté à la Cour de Paroisse de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour être approuvé et confirmé le mardi, deuxième jour d'octobre 1838, ou aussitôt après que les avocats pourront être entendus.

ANTHONY RASCH,)
P. J. TEICOU,) commissaires
H. C. CAMMACK,)

Les propriétés estimées sont l'Exchange Place et passage de la Bourse, et les propriétés sur les rues transversales. Voici les noms des propriétaires des propriétés estimées, autant qu'ils sont connus aux commissaires

Allain & Trémoulet	Jean Labadie
D F. Burthe	M. Lizardi & Co
E. L. Bernard	Mme. Livaudais
La Banque d'Orléans	John McDonough
Randall Cureil	Veuve Mittenberger
Edward Chapman	Stephen McNeil
J. Dusseau	E. Mazureau
Veuve Delachaise	Le Merchants' Exchange
Madame Dimitry	Alonzo Morphy
A. & J. Denniston & Co,	S. W. Oakey
George Eustis	Le vi Pierre
Louis Foucher	J. Pilie
Seaman Field	Louis Pilie
Ganquet & Co	Dr. Toussant
R. Grenug	Les héritiers de W Rodgers
Harrman Clegg & Co	Les héritiers de B Slocomb
Kain & Stoud	Pierre Soulé
La banque de l'Union	Valsin Vignaud
Les héritiers de O Vance	J. K. West
L. G. Hilgaberg	Edmond Soniat
Mme. ... née Museon.	
La banque des Améliorations	

30 aout—9

Mairie de la Nelle Orléans

EN vertu d'une résolution du conseil de la 1re municipalité, avis est donné que jusqu'au mercredi, 5 septembre prochain, à midi, il sera reçu au bureau de la Mairie des propositions cachetées pour le nettoiement de ladite municipalité, pendant un an, conformément aux ordonnances du conseil.

La 29 aout 1838. C. GENOIS.

30 aout maire.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

DES propositions pour la location de la Buvette du Vestibule et Chambre de Lecture de la Bourse de Cité, rue St. Louis, seront reçues au bureau de la banque de cette institution, jusqu'au lundi 17 septembre.

Par ordre de la Direction.

1er Septembre J H RABOTEAU, caissier

AVIS—Le soussigné ayant été chargé de la collection des Taxes, arriérées de la ville, pour les années 1835 et 1836, prévient les personnes qui doivent qu'il a déjà commencé ses collections. J. M. GRASS,

1er sept—3 collecteur.

ON demande à louer dans le voisinage de la rue du Canal, une maison décente pour une famille assez nombreuse, et dont le rez-de-chaussée pourrait servir de classes pour une école.

S'adresser au bureau de ce journal. 1 sep—6

LA société existant sous la raison de Dutillet & Delery, étant dissoute d'un commun accord, Mr. Dutillet continuera le même genre d'affaires sous la raison de Dutillet & Faurès. Leur office se trouve dans le passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

1er. sept—6